

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-1/14

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : DEY Jean

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : MOUTON Jean-Louis

OBJET : Approbation du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles.

Le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) est une déclinaison des axes stratégiques votés par l'Assemblée départementale le 30 janvier 2009. Issu d'un travail collaboratif entre bureau d'étude, service chargé des ENS, partenaires associés notamment dans l'élaboration de l'Atlas Dynamique de la Biodiversité, il s'appuie aussi sur les résultats de l'enquête relative aux espaces naturels, menée auprès des communes et intercommunalités. Il propose d'identifier 70 623 ha de zones potentielles ENS, soit 11,95 % du territoire, présentes sur toutes les communes du Département. Parmi ces zones potentielles 8 451 ha, soit 1,42 % du territoire, sont réparties en 93 ENS d'intérêt départemental. La création et les acquisitions au sein de ces 93 sites sont priorisées selon notamment des critères économiques et de faisabilité technique. Enfin le SDENS établit des éco-conditions pour la création et pour aider financièrement l'acquisition, l'aménagement et la gestion des ENS communaux et régionaux. Ainsi, le SDENS permet de positionner le Département de Seine-et-Marne comme un acteur majeur de la mise en oeuvre d'un véritable réseau écologique sur son territoire, support de la Trame Verte et Bleue préconisée par le Grenelle de l'Environnement.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi en date du 18 juillet 1985 relative aux espaces naturels sensibles,

VU la délibération du Conseil général n° 1/03 en date du 30 Janvier 2009, relative au développement d'une nouvelle politique pour les espaces naturels sensibles de Seine-et-Marne,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

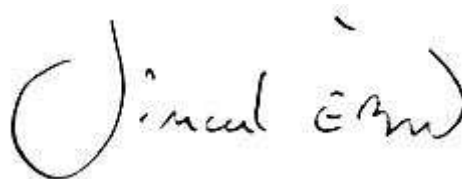
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles, joint en annexe de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

Vincent ÉBLÉ